Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes OFROU

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE GRÂCE AUX DONNÉES SUR LES ACCIDENTS

Accident

Un accident de la circulation est défini comme un évènement imprévu survenant sur la voie publique, entraînant des dommages matériels et/ou corporels et dans lequel est impliqué au moins un véhicule ou un engin assimilé à un véhicule.

Saisie des données

Après un accident, les données sont collectées par la police sur la base du procès-verbal d'accident (PVA) puis sauvegardées de manière centralisée dans le système de saisie des accidents de l'Office fédéral des routes (OFROU). Le système de saisie sert de source aux systèmes d'analyse géographique et statistique.

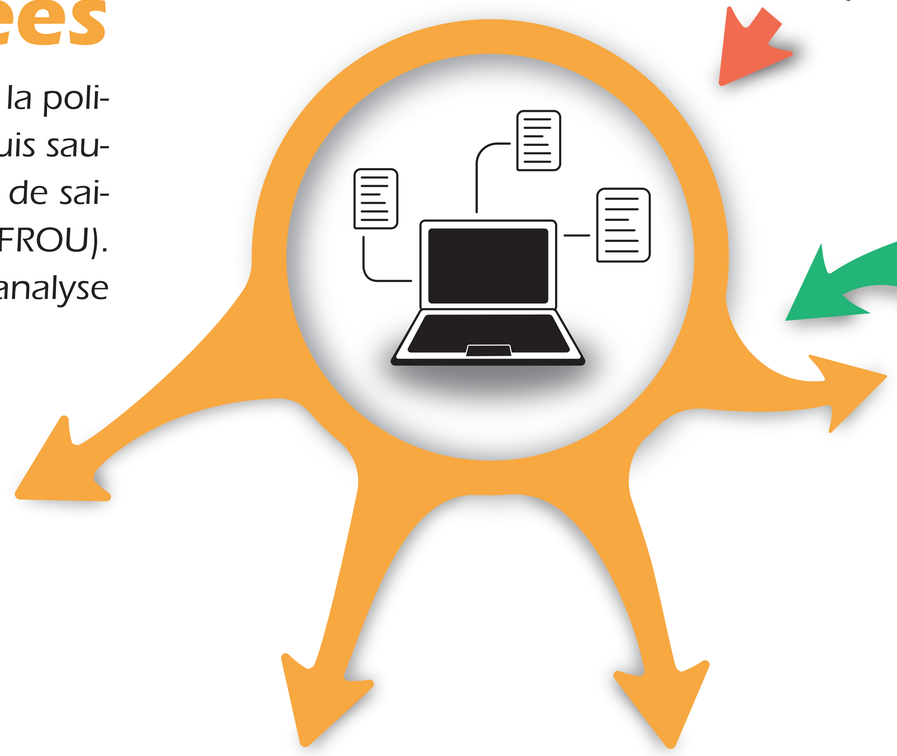

Qualité des données

Le contrôle de la qualité des données, partiellement automatisé, est effectué en permanence par l'OFROU et les cantons, tout au long de l'année. Les erreurs sont ainsi corrigées continuellement. Une fois les données validées (lors de la clôture annuelle), elles ne peuvent plus être modifiées.

Données

Les données publiques en libre accès (Open Government Data, OGD) sont publiées sur le géoportail de la Confédération, exploité par swisstopo. Les fichiers de données brutes sont fournis avec un contrat de prestations et de protection des données.

Analyses géographiques et statistiques

Les systèmes d'analyse servent à l'établissement de la statistique des accidents de la route et à l'étude des causes des accidents, notamment le rôle joué par les êtres humains, les véhicules et les infrastructures. Les analyses géographiques permettent quant à elles d'identifier et d'étudier les points noirs et les endroits dangereux, et d'en établir des cartographies.

Sécurité routière

Les résultats des analyses servent à informer le public intéressé et à orienter les décisions politiques concernant la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de mesures visant à améliorer la sécurité routière à l'égard des êtres humains, des véhicules et des infrastructures.